

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00893

Numéro SIREN : 893 461 673

Nom ou dénomination : A.S.B NEGOCE

Ce dépôt a été enregistré le 09/03/2023 sous le numéro de dépôt A2023/009715

A.S.B. NEGOCE
Société par actions simplifiée
au capital de 24.800 euros
Siège social : 5, rue de Champvieux
69650 SAINT GERMAIN AU MONT D'OR

893 461 673 RCS LYON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JANVIER 2023

L'an deux mil VINGT TROIS
Le 25 Janvier
à 9 heures,

Les associés de la société "**ASB NEGOCE**" société par actions simplifiée au capital de 24.800 €, divisé en 1.240 actions de 20 € de valeur nominale chacune, se sont réunis **extraordinairement** en Assemblée Générale ordinaire au siège social de la Société, sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|-----------------------------------|---------------|
| - La société Holding DRD | 1.000 actions |
| - La société DE SOUSA ELECTRICITE | 240 actions |

Total	1.240 actions
-------	---------------

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Arthur DORNAND**, en sa qualité de représentant de la société **HOLDING DRD, Présidente**

Monsieur Didier DE SOUSA est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 1.240 actions sur les 1.240 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Projet de cession et Agrément - passage en société à associé unique,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport établi par le président,
- le texte de la résolution qui sera soumise à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix la résolution :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du projet de la société DE SOUSA ELECTRICITE représentée par Monsieur Didier DE SOUSA de céder la totalité des titres qu'il détient dans la société ASB NEGOCE à la société HOLDING DRD décide d'autoriser ladite cession.

Sous réserve de la réalisation de ladite cession, l'Assemblée générale constate le passage de la société en société à associée unique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et il a été dressé le présent procès-verbal qui a été approuvé et signé après lecture par le Président et le Secrétaire et établi sur le registre prévu à cet effet.

Le Président
Pour la société Holding DRD
Arthur DORNAND



Le Secrétaire
Monsieur Didier DE SOUSA

